

## Commune de Laval-en-Belledonne

### Convention de prêt ou de location de locaux communaux

*A compléter et à retourner à la mairie pour toute demande de réservation.*

#### **1- COORDONNEES DU DEMANDEUR :**

NOM	ADRESSE	MAIL	TELEPHONE

#### **2- DEMANDE :**     A titre privé     pour l'association (*nom*) :

EVENEMENT	DATE	LIEU

#### **3 – DESCRIPTION DES ACTIVITES (*cocher les cases correspondantes*) :**

Nombre de personnes :
Accueil du public : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Activité physique ( <i>préciser laquelle</i> ) :
Activité culturelle ( <i>préciser laquelle</i> ) :
Activité autre ( <i>préciser laquelle</i> ) :
Restauration
Buvette
Musique
Animation ( <i>préciser laquelle</i> ) :

Merci de nous préciser tout élément complémentaire qui vous semble intéressant à communiquer à la mairie :

#### 4 – LOCAL DEMANDE :

Locaux	surface	Nombre de places assises maximum (Hors Covid) *	Tarif pour les particuliers
<b>Salle Beldina</b> <input type="checkbox"/> ½ journée <input type="checkbox"/> journée <input type="checkbox"/> week-end	60m <sup>2</sup>	60	40€ / 1/2 journée 80€ / journée 160€/WE
<b>Salle Loury</b> <input type="checkbox"/> ½ journée <input type="checkbox"/> journée <input type="checkbox"/> week-end	149m <sup>2</sup>	150	Non disponible pour les particuliers
<b>Salle du conseil</b> <input type="checkbox"/> ½ journée <input type="checkbox"/> journée	25m <sup>2</sup>	25	Non disponible pour les particuliers
<b>Salle Aiguebelle</b>	15m <sup>2</sup>	10	Non disponible pour les particuliers
<b>Salle Planeyssard "classe"</b> <i>Equipée d'un lévier, accès aux toilettes</i> <input type="checkbox"/> ½ journée <input type="checkbox"/> journée <input type="checkbox"/> week-end	40m <sup>2</sup>	50	40€ / 1/2 journée 80€ / journée 160€/WE
<b>Préau Planeyssard</b> <input type="checkbox"/> ½ journée <input type="checkbox"/> journée <input type="checkbox"/> week-end	45m <sup>2</sup>	NA	
<input type="checkbox"/> <b>Accès cuisine école Melet</b>	NA	NA	Non disponible pour les particuliers
<input type="checkbox"/> <b>Cour école Melet</b>	NA	NA	Non disponible pour les particuliers
<input type="checkbox"/> <b>Cour école maternelle</b>	NA	NA	Non disponible pour les particuliers

(\*) Le nombre de places assises est fourni à titre indicatif. Ce chiffre ne correspond pas au nombre de chaises présentes dans la salle correspondante.

Mise à part la salle LOURY qui dispose de ses propres chaises, les autres salles n'ont pas forcément autant de chaises que leur capacité maximale. Le demandeur, en lien avec la mairie, validera son besoin en termes de chaises par rapport à la quantité présente dans la salle et fera une demande complémentaire de chaises/tables si besoin.

## CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION DES SALLES :

- (1) Les salles seront mises à disposition en priorité aux associations puis aux particuliers en cas de réservation sur un même créneau.
- (2) Toute réservation ne sera validée qu'à réception de toutes les pièces demandées
- (3) La remise et restitution des clefs de la/les salle(s) est à convenir avec le secrétariat de la mairie sur les horaires d'ouverture au public.
- (4) Le demandeur s'engage à prendre particulièrement soin du matériel mis à disposition et à rendre la salle nettoyée. **En cas de défaut de nettoyage, la mairie facturera et émettra un titre de recette pour un forfait de nettoyage de 50€/salle**
- (5) Les salles sont mises à la disposition exclusive des associations de la commune ou agissant sur la commune et aux particuliers de la commune de Laval (*sauf autorisation expresse du maire*).
- (6) Suite à l'état des lieux sortant, **toute dégradation ou destruction constatée du matériel, fera l'objet d'une facturation et de l'émission d'un titre de recette par la mairie pour la remise en état du matériel.** Le bénéficiaire s'engage à régler à première demande à la commune, le prix de la réparation ou du remplacement du matériel endommagé.
- (7) Le demandeur fournit, lors de la signature de la présente, une attestation d'assurance couvrant la responsabilité de celui-ci dans le cadre de l'organisation de cette manifestation mais aussi les locaux et le matériel mis à disposition par la commune.
- (8) La commune décline toute responsabilité en cas de non-respect des consignes de sécurité pour l'utilisation du matériel emprunté. La responsabilité du bénéficiaire pourra en revanche être engagée en cas de non respect des consignes de sécurité

Fait à Laval-en-Belledonne,  
Le  
Lu et approuvé,  
Le demandeur

Pour acceptation,  
La Maire,